

# Le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon

Dr Gian Maria ZACCONE

*Vice-Président du Centre International de Sindonologie de Turin.*

**L**e sujet de cette communication est le fameux bien qu'insuffisamment étudié manuscrit 826, conservé à la Bibliothèque Municipale de Besançon. Je pense en effet qu'une clarification s'impose à propos de ce manuscrit, dont l'importance a été très exagérée, afin de le citer exactement et de comprendre quelle peut être sa valeur réelle pour les recherches sur l'histoire des linges sépulcraux du Christ, et particulièrement du Linceul de Turin.

J'ai déjà émis une opinion selon laquelle les notices historiques relatives au suaire de Besançon peuvent aussi être utilisées pour le Linceul de Turin. Dans la certitude que celui-là était une copie, pourquoi ne pas penser que les notices et les sources relatives à la tradition, que les historiens byzantins ont attribuées au suaire de Besançon, sont au contraire à attribuer au Linceul de Turin ?

C'est au cours d'un voyage à Besançon que, grâce à l'amabilité de l'ancien conservateur, Mme Mathieu, et celle de l'actuel, Mme Waille, j'ai pu voir et étudier le texte de ce manuscrit et de nombreux autres, conservés à la bibliothèque, au sujet du suaire de Besançon.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter sur les détails de cette image peinte du suaire du Christ, détruite pendant la Révolution. Elle est bien connue et, pour être bref, j'omettrai sa description. Je rappelle seulement que, selon les descriptions qui nous sont parvenues, ainsi que celle du manuscrit 826 (l'une des plus détaillées), c'était un linceul de lin, dont la texture est décrite comme une « petite Venise », d'une longueur de 260 X 130 cm (8 x 4 pieds). Il était composé de deux morceaux cousus dans la longueur. Sur le tissu, il y avait l'image peinte de la partie antérieure d'une figure humaine, dans une position très semblable à celle de l'homme du Linceul de Turin. Cette figure nous est décrite comme une empreinte jaune pâle, visible des deux côtés. On pouvait voir la trace des plaies causées par les clous aux mains et aux pieds : des tâches rouges, rondes.

Selon les documents conservés à Besançon, rien ne permet de croire à l'existence de ce suaire avant le XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. Il est clair que, au-delà de la fureur ico-

noclaste révolutionnaire, le linceul jugé et détruit en 1792<sup>2</sup> était de façon certaine une peinture, dont on distinguait très bien la facture. Cela n'exclut pas la possibilité d'une origine antérieure mais, historiquement, ce n'est pas démontrable. Et n'ayant plus l'objet à notre disposition, on ne peut pas procéder à des examens objectifs. Quoiqu'il en soit, les sources les plus anciennes faisant état de la présence de ce suaire à Besançon remontent à 1523, lorsque le chapitre de la cathédrale envoya à Dijon un délégué pour retrouver le mystère de la Résurrection que l'on célébrait autrefois dans cette ville. On voulait renouveler la pieuse pratique, oubliée pendant longtemps, avec le matériel et toutes les formes nécessaires, parmi lesquelles l'exposition d'un suaire. Dans les registres du chapitre, à la date du 7 mars 1523<sup>3</sup>, il est écrit qu'on fera la cérémonie « ostendendo sudarium seu sindonem ostendi consuetum ». Cette affirmation se réfère évidemment à la tradition des représentations sacrées, tradition selon laquelle, le matin de Pâques, les anges présentent un suaire pour démontrer la Résurrection du Christ. Il est donc possible que, au XVI<sup>ème</sup> siècle, vu la notoriété que le linceul de Chambéry commençait à prendre, on avait ajouté au traditionnel linceul blanc une image peinte, avec seulement la partie antérieure, plus pratique pour une représentation qu'un long linceul portant les deux figures. Ce qui est frappant, c'est l'étonnant succès de cette première exposition : la même année, pour une grande foule, on la refit deux fois ; et dix ans après, les pèlerins étaient 30 000 !<sup>4</sup>

Le texte des registres fut au contraire interprété par les anciens écrivains comme la preuve d'une existence antérieure du suaire de Besançon. Ils justifiaient le silence des notices avant le XVI<sup>ème</sup> siècle par une tradition d'ostensions privées, presque secrètes.

En effet les historiens anciens, surtout ceux de Besançon, ont soutenu avec force l'authenticité de leur relique, avec toutefois des nuances. Il faut citer ici sans doute le meilleur d'entre-eux : Jean-Jacques Chifflet<sup>5</sup>.

Comme l'explique le titre de son œuvre, et comme cela apparaît aussi dans les anciennes recherches sur le

Linceul de Turin, les fondements de l'authenticité étaient recherchés surtout dans le domaine historique.

Mais c'est dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et au début du suivant, que, poussées par les nouveaux courants de pensée, on trouve les premières objections à l'authenticité. C'est le célèbre Baillet, dans sa *Vie des Saints*, publiée à Paris en 1701 - dont les deux premiers tomes, contenant les fêtes de janvier-août et donc pas les fêtes mobiles où à la Semaine Sainte on parle des suaires, furent condamnés par l'Eglise en 1707<sup>6</sup> - qui semble ouvrir la polémique, non seulement sur le suaire de Besançon mais aussi contre le linceul de Lirey-Turin : pour lui, aucun suaire ne peut être authentique, ce sont des impostures<sup>7</sup>. Baillet souleva un grand scandale et plusieurs de ses propositions furent critiquées et condamnées par l'Eglise<sup>8</sup>. Il était donc assez facile, au-delà des arguments produits pour soutenir ses propres théories, d'attaquer Baillet sur un plan purement doctrinal. Chose qui fut assez commune, et c'est en réponse à ce texte qu'un auteur anonyme a écrit la première Dissertation du manuscrit 826, celle que Vignon<sup>9</sup> et les autres historiens appellent conventionnellement « Pour », parce qu'elle soutient l'authenticité du suaire. La deuxième partie, au contraire, tout en omettant la citation de Baillet, s'inscrit dans le même courant de pensée que celui-ci.

L'intérêt de ce manuscrit, en particulier en ce qui concerne la première partie, n'est pas dans son contenu historique, mais dans ce qu'il représente dans l'histoire de l'historiographie en général, et pas seulement de celle du suaire de Besançon.

Il est bon de rappeler ici et de compléter ce que j'ai affirmé en ouverture de cet article : l'étude de l'histoire du suaire de Besançon pourrait éclaircir certains pans obscurs de l'histoire de celui de Lirey-Turin. Je pense en effet qu'il y a une possible contamination des traditions entre deux objets aussi topographiquement et logiquement voisins. On ne peut exclure qu'on ait appliqué des données concernant notre Linceul à celui de Besançon afin de lui bâtir un passé, alors qu'il s'agit seulement d'une copie du premier. Ce n'est pas forcer l'interprétation, et c'était d'ailleurs l'hypothèse de Chamard<sup>10</sup>. Toutefois, on ne doit pas nécessairement retenir que, pour admettre cette interprétation, il faille identifier le suaire de Besançon à celui de Lirey-Turin pour la période antérieure à l'incendie de Saint Etienne en 1349, comme l'a fait Chamard : opinion qui fut partagée par beaucoup d'historiens. On rencontre par exemple cette théorie à l'occasion de l'ostension de 1931, une théorie difficile à défendre, mais qui a trouvé une nouvelle vigueur après la publication de la lettre de Teodoro Angelo Comneno sur le passage du suaire par Athènes<sup>11</sup>. Si l'on admet que la chose peut être appliquée au Linceul de Turin sans envisager la nécessité d'un passage par Besançon, c'est beaucoup plus intéressant.

Le personnage clé qui semble pouvoir associer Athènes à la France est évidemment Othon de la Roche. Et il faut donc retourner au manuscrit 826, qui est le premier texte connu faisant intervenir Othon de la Roche

dans l'histoire du suaire du Christ.

Voici la description diplomatique du manuscrit. Comme on l'a déjà dit, le « code » renferme deux œuvres bien distinctes, soit pour la graphie, soit pour les mesures, soit pour le contenu.

Ces deux dissertations sont réunies dans un volume avec une demi-reliure en percaline rouge et bazane rouge, aux gardes marbrées, datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, donc postérieure au contenu. Au dos, une pièce de titre: « Dissertation sur le Saint-Suaire ».

Les dimensions sont de 281x192 mm, aux dimensions de la première dissertation. La seconde dissertation est écrite dans un cahier plus petit : 220x167 mm.

La première dissertation porte le titre *Dissertation sur le Saint-Suaire de Besançon*, et est composée de trois cahiers, chacun avec une numérotation propre (1-36, 1-32, 1-23), avec une carte intercalée non numérotée et avec l'indication de la numérotation progressive du cahier. Une numérotation plus tardive que la carte (1-52), peut-être de l'époque de la reliure, est accolée à la numérotation première, ce sera celle que nous suivrons dans cet article. Le texte est en graphie claire avec des notes et beaucoup de corrections.

La seconde dissertation, au titre *Dissertation qui prouve que le saint suaire de Besançon n'est pas authentique*, n'a pas de numérotation particulière, mais suit la deuxième numérotation de la Dissertation précédente (53-78).

Le texte, sans correction et avec de rares notes, présente une graphie de peu postérieure à la première.

Pour ce qui concerne les auteurs et la datation, on peut remarquer quelque chose. Comme je l'ai déjà dit, la première Dissertation, que nous aussi appellerons dorénavant « Pour » (et « Contre » la deuxième), est anonyme. Or j'ai trouvé dans le texte une faible trace qui permettra peut-être d'identifier l'auteur<sup>12</sup>. Ce sera je pense assez important pour confirmer les suppositions à propos des sources utilisées. On peut déjà sûrement dire que c'est un ecclésiastique de Besançon. Pour la datation, Vignon, sur des informations des archivistes de Besançon, indiquait le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. On peut confirmer cette datation. La Dissertation a certainement été écrite après 1701, date de la publication de l'œuvre de Baillet et avant 1750, date de la publication de *Histoire de l'Eglise de Besançon*, de Dunod de Charnage<sup>14</sup>, qui n'est pas citée dans la Dissertation. Mais on peut soutenir encore que la rédaction est antérieure à 1707, date à laquelle l'œuvre du Baillet fut mise à l'index. En effet, la Dissertation parle de la condamnation de l'œuvre antérieure de Baillet, sur la Sainte Vierge, mais non pas de celle de la Vie des Saints.

La Dissertation « Contre » nous donne plus de renseignements. En tête de la première carte, figure une note : « Je tiens de M. l'abbé Trouillet (1716, 1809) que cette dissertation est le résultat de conférences entre lui, le premier professeur Bullet (1689-1775) et M. l'Abbé Fleury (1698-1754), chanoine de Sainte-Magdeleine », signé « Grappin »<sup>15</sup>. C'est une notation très intéressante car les noms cités sont ceux d'importants personnages de

l'histoire de Besançon, connus pour leur érudition. Il y a donc parmi eux l'auteur de la Dissertation. Charles Weiss, dans un article de la *Biographie Universelle*<sup>16</sup> consacré à Jean-Baptiste Fleury, nous donne l'indication très intéressante que celui-ci était l'auteur d'une dissertation où il démontrait que le suaire de Besançon n'était pas une relique authentique.

L'auteur de la seconde dissertation doit donc être Fleury, qui a recueilli les conclusions des discussions avec les savants cités plus hauts. Il faut donc avancer la datation de Vignon, qui indique la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup> : le manuscrit est antérieur à 1754, date de la mort de Fleury. Mieux, il doit être aussi antérieur à 1750, car Dunod de Charnage n'est pas cité avec ses nouvelles notices historiques, les mêmes que celles du manuscrit « Pour » sur l'origine du suaire, comme on le verra après. Et, si Trouillet a participé aux conférences qui ont conduit à la rédaction du manuscrit, il faut retenir qu'il ne peut être antérieur à 1735 environ, puisque Trouillet est né en 1716.

L'autorité de cette dissertation fut telle qu'on a cru que l'auteur en était le Père Bergier. Je constate que personne jusqu'ici n'a noté que cette dissertation n'était pas inédite. Elle est identique à celle publiée dans le Plan de théologie, entre des pièces inédites attribuées à Bergier.<sup>18</sup> Cependant le Père Piano<sup>19</sup> exprime des doutes sur l'auteur, mais sans soupçonner les implications possibles avec notre manuscrit.

Entre les deux dissertations, il n'y a aucune relation. Le manuscrit « Contre » semble ne pas connaître le manuscrit « Pour ».

Dans cet article, je ne peux pas consacrer le temps qu'il faudrait au contenu de ces dissertations. Je me limiterai à donner quelques précisions fondamentales pour mieux en comprendre la teneur. Il faut avant tout avouer que la partie « Contre » est sûrement la meilleure des deux : les arguments sont serrés et l'auteur démontre une capacité critique beaucoup plus développée que dans la partie « Pour ». D'ailleurs, l'auteur ne manifeste aucune implication particulière dans sa recherche. « Au fond, quand ne le seroit pas (le véritable suaire ou le Saint Corps de Jésus-Christ fut enseveli), c'est toujours une image touchante du Sauveur qui nous porte à honorer plusieurs de ses mystères »<sup>20</sup>. Avec cet avant-propos il se sent libre d'affirmer tout ce qu'il pense au regard du suaire pour démontrer, jusqu'à l'évidence, que c'est une peinture. Nous pouvons ajouter que cette copie est sûrement inspirée du suaire de Lirey, mais certainement non fidèle, et donc, à mon avis, non faite directement sur ce suaire. Sa démonstration se déroule selon la forme caractéristique de l'exposition des preuves, comme c'est aussi le cas de la forme de la dissertation « Pour ».

Les preuves contraires à l'authenticité sont au nombre de six : la première, fondée sur des données exégétiques et archéologiques, conteste l'usage d'un grand linceul pour l'ensevelissement chez les Juifs. La deuxième et la troisième concernent l'empreinte et, pour nous qui lisons aujourd'hui, elle suffisent à prouver l'original de main

d'homme, que l'auteur définit plusieurs fois comme gothique. La logique des trois premières preuves est donc stricte : Jésus ne fut pas enseveli dans un linceul, mais de toute manière, il n'est pas possible qu'il ait laissé des traces aussi distinctes. Et si on peut penser à un miracle, ce n'est pas le cas pour le suaire de Besançon, où les traces sont faites de main d'homme sur un tissu trop récent.

Dans la quatrième preuve, il traite de l'histoire. Il ne parle pas d'Othon de la Roche, mais seulement des Croisés. D'ailleurs il ne croit pas à une provenance orientale. Fleury pense qu'il s'agit d'un objet rituel servant à la célébration du mystère de la Résurrection, fabriqué lorsqu'on a procédé à cette cérémonie pour la première fois à Besançon. C'est donc déjà la théorie des historiens modernes, avec quelques différences. Lui croit que le texte « ostendendo sudarium ostendi consuetum », témoigne d'une existence du suaire antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle - Il pense à une fabrication au XIV<sup>e</sup> siècle - oubliée jusqu'à la reprise de la célébration du mystère en 1532. La preuve suivante soutient qu'aucun document ne témoigne de l'existence du suaire dans les premiers siècles de l'Eglise. La dernière preuve repose sur les prétendus miracles du suaire, que l'hagiographie considérait comme une des preuves les plus définitives de l'authenticité. Il affirme - très finement - que les prétendus miracles sont tous du XVI<sup>e</sup> siècle au plus tôt, et donc sont peu favorables à une antiquité de la dévotion au Suaire. Dans le texte est cité le linceul de Lirey-Turin, envers lequel il se montre également très sceptique : les objections concernant le suaire de Besançon sont partiellement applicables à celui de Lirey. Je crois que, pour comprendre la teneur de ce manuscrit, il est intéressant d'en connaître la conclusion : « honorons donc celle (l'image) qu'on voit dans notre saint suaire et tenons-nous en là. Elle est bien capable de toucher un cœur chrétien en imprimant dans nos esprits et en nous mettant pour ainsi dire sous les yeux, le mystère sanglant des souffrances et de la mort du Sauveur, celui de la sépulture et celui surtout de la Résurrection glorieuse ».<sup>21</sup>

Bien plus intéressante pour nous est la dissertation « Pour », quoiqu'il faille dire qu'elle est plutôt lourde, plus hagiographique que critique, et surtout motivée par la polémique contre Baillet : il suffit de lire « l'avertissement »<sup>22</sup> du manuscrit pour en comprendre le but. L'auteur se montre comme un personnage rigidement lié à une vision conservatrice, avec une remarquable capacité dialectique, sans toutefois de grande profondeur scientifique, mais il possède une érudition suffisante pour faire face aux arguments. La dissertation se divise en deux parties. La première - huit chapitres - contient les arguments que l'auteur présentait comme fondamentaux pour l'authenticité : la tradition ininterrompue de l'Eglise de Besançon, l'histoire, la préservation ininterrompue de la foi catholique dans l'Eglise de Besançon, qui donc n'a pu et ne peut se tromper sur l'authenticité du suaire. Les arguments du quatrième chapitre sont identiques, celui-ci se conclut par une affirmation rhétorique assez dis-

cutable: « Si donc personne ny dans la morale, ny dans la religion, n'a jamais pu tromper tout le monde, personne ne peut donc se tromper en croyant et en honorant le saint suaire de Besançon, puisque tout le monde l'a toujours cru véritable et l'a toujours honoré hors de deux hommes, Calvin et Baillet, dont le seul nom est la réfutation. »<sup>23</sup>.

Le chapitre suivant est au contraire très important. Non pour sa thèse - le suaire est authentique puisque l'image est parfaitement conforme à tout ce que nous savons de la personne du Christ - mais parce qu'il nous donne une description minutieuse du suaire, avec les mesures de toutes les parties<sup>24</sup>. C'est la description la plus complète que nous ayons. Cela permettra (et avec le Professeur Balossino nous sommes déjà au travail) de reconstituer à l'aide de l'ordinateur une reproduction précise du suaire de Besançon, afin d'analyser sa « superposabilité » avec l'image de Turin. On pourra ainsi mieux expliquer le mode de confection du suaire de Besançon.

La sixième preuve est également assez faible : la couleur inaltérée des plaies et la conservation du tissu prouvent sans doute l'origine prodigieuse du suaire. L'auteur n'envisage pas que si le tissu est aussi bien conservé, c'est peut-être parce qu'il est pas très ancien... Pour la preuve suivante, le titre suffit à éclairer le contenu: « Le suaire dans lequel on enveloppa le Sacré Corps de Jésus Christ après sa mort n'est en nul endroit du monde s'il n'est à Besançon »<sup>25</sup>. La preuve dernière traite des miracles, dont on a déjà parlé à propos de la dissertation « Contre ».

La deuxième partie, en forme de contradiction, a pour titre « La vérité du saint suaire de Besançon par la solution des objections »<sup>26</sup> et pose huit objections contre l'authenticité, et les solutions relatives à chacune. La première concerne le rapport avec le linceul de Lirey-Turin, et notamment le fait que les plaies des mains sur celui de Besançon se trouvent dans les paumes. Il apporte une grande quantité d'arguments pour établir que toute la tradition est favorable à cette localisation, et que donc le suaire de Besançon est plus véritable que celui de Turin.

La seconde réponse touche à la conformité du suaire de Besançon avec l'Évangile de saint Jean, et particulièrement avec l'existence d'un linge sur le visage du Christ, en dessous du linceul funéraire. La troisième évoque l'existence d'autres linceuls du Christ et l'auteur reprend les arguments du septième chapitre de la première partie. Dans la quatrième objection, il prend en considération la possibilité que, comme on le disait plus haut, le suaire se soit si bien conservé parce qu'il n'était pas très ancien et ses caractéristiques de tissage ne sont pas, d'après l'auteur et des femmes qui l'ont vu, connues en occident.

L'objection suivante est intéressante parce qu'encore une fois, elle nous dit que la représentation du Christ était assez sommaire : en effet, il manquait une série de blessures qui sont narrées dans la Passion. Il portait seulement les cinq plaies. La justification de l'auteur est que le baume utilisé lors de l'ensevelissement a couvert les

autres plaies. Les trois dernières ont un caractère historique, mais n'apportent aucune nouveauté à la recherche. En revanche, une objection souvent citée est intéressante. L'auteur parle d'un inventaire fait en 1253 à l'occasion de la réunion des bénéfiques de deux églises de Besançon. L'auteur cherche à justifier, mais sans grand résultat, le fait qu'il ne mentionne pas le suaire<sup>27</sup>.

Comme on le voit, le manuscrit « Pour » n'a aucun intérêt particulier. Néanmoins, il aurait pu être d'une grande importance: comme je l'ai dit, il évoque pour la première fois à notre connaissance le personnage d'Othon de la Roche dans l'histoire du suaire. Malheureusement, l'auteur se limite à citer ses sources de manière approximative sans nous donner la possibilité de les contrôler. Même si dans l'avertissement on lit: « Il nous est tombé entre les mains des manuscrits, que nos historiens n'ont point vus et qui ont tiré la vérité des ténèbres »<sup>28</sup>, il ne nous laisse aucune possibilité de les utiliser.

Voyons les sources invoquées pour démontrer qu'Othon de la Roche eut le suaire après le pillage de Constantinople et qu'il l'envoya à son père, Ponce, à Besançon :

Il y a avant tout, trois manuscrits, ainsi cités :

« Nous trouvons le fait, comme on vient de le marquer dans trois manuscrits, dans l'ancien cartulaire de l'abbaye d'Acéy, dans un ancien titre de l'abbaye de la Charité<sup>29</sup>, dans la généalogie manuscrite en italien et en velin de Pierre de Luxembourg, comte<sup>30</sup> de Saint Paul et de Conversan. »<sup>31</sup>

L'étude la plus approfondie sur ces sources est sûrement due à Paul Vignon, qui avait déjà cité le manuscrit 826 dans son œuvre de 1902. Il nous a donné des renseignements plus précis dans le livre de 1939, où il donne les résultats de ses recherches. Ses conclusions portent surtout sur la partie historique de la première partie du manuscrit.<sup>32</sup> Toutefois, son intérêt fut marginal parce qu'il visait surtout à prouver que le suaire de Besançon était certainement une copie de celui de Lirey. Donc l'antiquité soutenue dans le manuscrit 826 était fondée sur des sources inexistantes où approximativement interprétées.

Aussi, Paul de Gail, avec sa verve bien connue, a beaucoup écrit sur le suaire de Besançon dans le même but. Il voulait en plus démontrer qu'Othon de la Roche n'avait joué aucun rôle dans l'arrivée du suaire en occident.<sup>33</sup> Et en effet, si nous devons seulement croire notre manuscrit et ses sources, ses conclusions sont fort acceptables.

Aujourd'hui on ne peut pas ajouter beaucoup aux conclusions négatives de Paul Vignon au sujet de ces prétendues sources. On doit dire que les indications sont si faibles que l'on ne peut en tirer aucune certitude.

L'auteur du manuscrit cite ensuite d'autres sources : « Nous entrevoyons encore cette vérité dans la chronique du moine Albéric<sup>34</sup>, lorsqu'il parle des miracles arrivés dans la famille d'Othon de la Roche, et dans l'histoire de la quatrième croisade et de la prise de Constantinople, que Montaner a écrite. On voit encore cette vérité dans Jérôme

me Turruta<sup>35</sup>, gentilhomme d'Aragon, qui se trouva à la prise de Constantinople par les latins. Cet historien nous représente Othon de la Roche comme un héros dans son histoire manuscrite (l'histoire manuscrite originale de Jérôme Turruta<sup>36</sup> est à l'Escurial). Ces faits sont<sup>37</sup> cités dans un manuscrit de M. Chifflet, abbé de Balerne<sup>38</sup>. Il assure qu'il a vu le jeune seigneur faire de grands prodiges de valeur pendant le siège, les princes croisés l'admirer et lui donner en récompense après l'avoir fait duc d'Athènes et de Thèbes la plus belle relique. Naturellement cette relique, pour notre auteur, ne peut être que le suaire. Et dans la suite de la narration, il nous raconte l'arrivée du suaire à Besançon, ainsi que les événements qui suivirent. Mais il ne donne aucune justification à ses assertions, à moins que la source ne soit encore le manuscrit de Chifflet.

Voyons rapidement les derniers noms cités.

La chronique du moine Abéric a déjà été identifiée par Vignon, il suffit de se reporter à ce qu'il avait déjà dit. C'est naturellement le livre écrit par le moine cistercien Albéric de Trois-Fontaines (mort après 1241) ; ce livre, le *Chronicon* raconte l'histoire du monde depuis la création jusqu'en 1241. Les années les plus crédibles sont toutefois les vingt dernières. Dans cette chronique, on ne trouve rien d'éclatant : il y est simplement fait mention de l'inféodation d'Athènes à Othon de la Roche<sup>39</sup>.

Il mentionne ensuite « Jérôme Turruta, gentilhomme Aragonais » qui aurait été présent à Constantinople en 1204. Vignon a déjà signalé à ce propos une erreur. Pour lui, Turruta doit être Géronimo Zurita, célèbre écrivain espagnol. Le problème est que cet auteur est du XVI<sup>e</sup> siècle ! Nous avons vu que le manuscrit 826 nous dit qu'il s'agit d'un manuscrit conservé à l'Escurial, cité par Jules Chifflet. Vignon croit qu'il parle de l'histoire d'Aragonais, où cependant on ne parle pas de cet argument.<sup>40</sup> Il nous faut aussi observer que cette œuvre était déjà publiée au XVI<sup>e</sup> siècle. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il parle de manuscrit. Toutefois, j'ai vu qu'à Madrid il y a plusieurs manuscrits de Zurita qu'il faudrait étudier.<sup>41</sup> D'un autre côté, je n'ai pas trouvé d'autre personnage portant un nom semblable. C'est une autre piste de recherche que je signale aux étudiants de ce lieu. Il y a en outre une citation de la prise de Constantinople « que Montaner a faite ». Ni Vignon, qui de plus lisait Montaner, ni les historiens suivants n'ont su comprendre qui était cet auteur. Je dois souligner que, indépendamment de la mauvaise lecture de la graphie, il y a ici une faute d'écriture de l'auteur du manuscrit.

Après une étude attentive, je crois maintenant pouvoir affirmer qu'il s'agit de Ramon Mountaner, né en 1265 et mort en 1336. Cet homme de guerre a durant sa longue vie combattu contre les Vénitiens, les Génois, les Turcs et les Grecs. Il est l'auteur d'une chronique : *les chroniques catalanes*<sup>42</sup>.

Dans sa chronique, qui raconte l'histoire de la Catalogne à partir de la naissance de Jacques I<sup>er</sup> (en 1204), il ne parle pas de ces événements bien que ce soit l'année de la prise de Constantinople.

Encore une fois donc, cette version est inacceptable. Mais il y a une surprise ! Mountaner faisait partie de la célèbre et vaillante « *companya catalana* », les rudes « *almugavari* » dont il était le trésorier. Entre autres guerres, la *companya* combattit en Orient : lui-même y participa. En effet, la narration de ces événements est la partie la plus intéressante de la chronique qui occupe les chapitres CXCIV - CCXLIV. Durant cette expédition la *companya* fut appelée par Gaultier de Brienne auquel son demi-frère Gui II de la Roche, mort en novembre 1308, avait laissé le duché d'Athènes pour qu'il le défende. Mais peu après la compagnie s'attaqua au même Gaultier. Après la victoire du lac Copaide, le 13 mars 1311, ils établirent le duché catalan d'Athènes qu'ils tinrent jusqu'en 1388. En cette année, le 2 mai, ils se rendirent aux troupes du florentin Nerio Acciaiuoli. Il faut faire ici bien attention parce que nous sommes dans une période historique très intéressante. Selon l'hypothèse de Daniel Raffard de Brienne<sup>43</sup>, en effet Gaultier VI, fils du précédent, qui a quitté la Grèce après la mort de son père et la conquête des Catalans, donc à l'occasion des événements où était présent Mountaner (et par lui narrés), peut avoir eu des rapports avec Geoffroy de Charny, avec lequel il est mort à la bataille de Poitiers en 1356. Dans la *Chronique de Mountaner*, il n'est sûrement pas question du suaire. Mais il faut faire une réflexion : nous avons vu quelle est la valeur historique de ce manuscrit : on peut la dire nulle. Il est en effet incroyable que l'on ait pu construire une théorie sur des sources inexistantes, ou jamais trouvées. Mais attention : notre auteur ne donne pas l'impression d'un personnage qui invente. Il démontre la volonté d'approfondir ses recherches. Voir par exemple les notes qu'il a écrites sur Othon de la Roche et sur Guillaume de Champlitte, avec une bibliographie recherchée : Gunther de Paris, du Chesne, Villehardouin, mais aussi Jérôme Turruta et Ramon Mountaner. « Mountaner entre autres s'étend fort sur sa piété et sur sa valeur »<sup>44</sup>. Il nous est difficile de trouver une justification à ce comportement et dans le même temps, il semble difficile qu'il veuille tromper le lecteur. Il semble plutôt être assez peu versé dans la matière. Je pense qu'il tire ses informations d'une autre source, peut-être plus complète et articulée qu'il a mal lue et mal comprise, ou bien forcée. En ce cas, les informations qu'il porte ne valent rien dans le contexte où il les cite, mais la source originale avait peut-être bien d'autres significations. Et cette source pourrait bien être Chifflet, sinon Jean-Jacques - qui ne dit pas un mot dans son livre, de ces théories - Jules, d'ailleurs cité dans le manuscrit, ou bien quelqu'un de leur entourage. Considérons en effet que les deux sources Zurita et Mountaner sont espagnoles, et n'oublions pas que les Chifflet ont eu des rapports étroits avec la cour espagnole. Parmi les chartes Chifflet, il existe beaucoup de documents à ce sujet. A la Bibliothèque de Besançon en effet, il y a un fond très riche de Chifflet. Il faudrait le fouiller, comme il faudrait fouiller les autres fonds d'archives de cette Bibliothèque<sup>45</sup>. La recherche doit continuer, et j'espère qu'on pourra y trouver quelque chose.

Telles sont les sources du manuscrit 826, qui comme on le voit, n'a aucune importance directe du point de vue historique.

Il est évident que le manuscrit 826, trop souvent cité, ne contient aucune notice historique certaine. On ne peut donc pas dire qu'à Besançon il y a des injonctions sûres sur l'histoire grecque du suaire, comme on le lit, même dans des livres bien informés.

Toutefois, c'est important comme je l'ai dit, du point de vue historiographique.

En effet, quand on cite Othon de La Roche dans l'histoire du suaire on pense surtout à Dunod de Charnage. Mais le manuscrit, comme on l'a vu est antérieur, et il serait intéressant de savoir quelle relation il y a entre les deux auteurs. Voyons, pour mieux comprendre, le texte de Dunod de Charnage : « Il y avait parmi eux six barons du Comté de Bourgogne...entre lesquels Othon de la Roche se distingua si fort qu'il fut récompensé de ses services, par le don des Principautés d'Athènes et de Thèbes : et que Jérôme Turrita, gentilhomme arragonois présent à cette expédition, dit que les princes croisés lui laissèrent une des plus belles reliques qui fût à Constantinople (manuscrit de l'Escurial). On lit d'ailleurs dans les Cartulaires des Abbayes d'Accey et de la Charité et dans une généalogie manuscrite sur du velin de Pierre de Luxembourg, comte de Conversan, héritier par Marguerite d'Anguien, sa mère, de la branche de la Maison de La Roche, qui a possédé les principautés de Thèbes et d'Athènes, que Otton de La Roche avait envoyé cette relique à Ponce son père, qui la

donna en 1206 à Amédée de Tramelai, archevêque de Besançon » (manuscrit de Jules Chifflet, abbé de Balerne, Chancelier de la Toison d'Or<sup>46</sup>. Comme on le voit, la description est très semblable, mais non pas identique. Dunod a tronqué des citations (Mountaner par exemple), a changé des mots (non la plus belle relique, mais une des plus belles reliques), mais s'est appuyé sur les mêmes citations, avec une particularité : il assigne clairement à Chifflet aussi la narration de l'arrivée du suaire à Besançon, chose qui dans la dissertation n'est pas si évidente, et parle de « manuscrits » et non pas seulement d'un manuscrit, comme la dissertation : Dunod et l'auteur de la Dissertation « Pour » ont donc eu accès à une version différente de la source, ou à des sources de seconde main, ou bien un des deux (ou tous les deux) ont fait des variations, ou encore Dunod a fait des modifications à la Dissertation. Qui donc est sa source ? Il est difficile de le dire, mais, en tout cas, il faut dire que la source est peu sûre. Donc, faute d'autres indications aujourd'hui, il faut affirmer que non seulement il n'y a pas de raison d'invoquer ce manuscrit pour démontrer le passage du Linceul en Grèce, mais non plus pour justifier le rôle supposé d'Othon de La Roche, et on peut encore moins affirmer, comme on l'a fait, qu'à Besançon il y a une documentation qui prouve la donation du suaire d'Othon à Ponce de La Roche.

Toutefois la Dissertation peut contenir des indices importants d'une tradition en ce sens, qu'il faudrait approfondir, parce que, surtout après la découverte de la lettre Commeno, ils paraissent avoir un fond de vérité. ■

## Notes

1) Même les historiens modernes de Besançon n'affirment plus désormais l'authenticité du suaire jadis conservé dans leur ville. Voir en particulier les études fondamentales entre la fin du siècle passé et le présent :

J. Gauthier - Notes iconographiques sur le saint suaire de Besançon, in *Compte-rendus de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Besançon*, 1883 p.288/327.

Le saint suaire de Besançon et ses pèlerins, extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7ème série, t. 7, 1902.

A. Guibard, *l'ostension du Saint Suaire*, 1867.

2) Sur le jugement que portait, lors de la destruction du suaire de Besançon pendant la Révolution : J. Guillaume, « le saint suaire de Besançon » dans *la Révolution française*, a.22n.1 (1902), p. 5-16.

*Un document sur le Saint Suaire de Besançon - 1439 (pour 1349 ?) - 1794*, S.l.n.d. Les deux sources reproduisent la documentation du procès du suaire. Le dernier est la reproduction du procès-verbal concernant le suaire, qui avait été imprimé à Besançon en 1794. A la bibliothèque de Besançon on date ce reprint entre 1910 et 1930. Sur la destruction effective du suaire, nous n'avons aucun procès-verbal. L'abbé Suchet cite une notice parue dans le *Journal de Paris* du 25 mai 1794, où l'on disait que la Convention avait ordonné de faire des charpies du

suaire. Il exprime donc des doutes sur l'exécution effective de l'ordre. Mais il avoue que des recherches n'ont donné aucun résultat. (« le saint suaire » in *Vies des saints de Franche-Comté - Besançon* 1856, t.IV p.518). Gauthier rapporte que le comte Riant lui a écrit pour communiquer la conservation possible du suaire dans une collection privée en Angleterre où il a vu les procès-verbaux originaux de la Convention (notes iconographiques cit., p.289 n.1). Sur la destruction du suaire, voir aussi le témoignage relaté par L.G. Piano, *Comentarii critico-archeologici sopra la S.S. Sindone*, Torino, 1833, p.93.

3) Citées et transcrites dans J. Gauthier, *Notes iconographiques cit.*, p.290 n.1, avec sa collection d'archives.

4) J. Gauthier, le *Saint Suaire cit.*, p.7.

5) J. J. Chifflet, *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, Anvers 1624.

6) *Index librorum prohibitorum*, Romae 1922, p.21 (Decr. 5 septembre 1707 et 15 septembre 1711).

7) P.A. Baillet, *les vies des saints*, Paris 1739 (c'est l'édition que j'ai pu voir), t.IX, pp.271-278.

8) Voir en particulier son oeuvre sur la dévotion à la Vierge, condamnée en 1701.

9) P. Vignon a étudié ce manuscrit, comme on le dira plus avant. Ses textes fondamentaux sont : *le Linceul du Christ*, Paris 1902 ; *le Saint Suaire de Turin devant la science, l'archéologie, l'histoire, l'iconographie, la logique*, Paris 1938.

- 10) F. Chamard, *le Linceul du Christ, étude critique et historique*, Poitiers 1902, p. 47 & suivantes.
- 11) P. Rinaldi, « Un documento probante sulla localizzazione in Atene della Santa Sindone dopo il saccheggio di Costantinopoli », dans *La Sindone scienza e fede*, Atti del II Convegno nazionale di sindonologia, Bologna 1983, pp.109-113.
- 12) L'auteur exprime une curieuse théorie. Il nie que le célèbre Celidon ait été évêque de Besançon. Il dit que les anciens copistes ont lu « vesontionensis » pour « vesionensis », et donc qu'il était évêque de Vaison et non de Besançon. Il dit qu'il était en train de publier la démonstration de cette théorie (Pour c. 16 v.). Je n'ai pas trouvé trace de cette hypothèse, mais s'il a publié quelque chose, il serait possible de reconnaître l'auteur de notre dissertation.
- 13) P. Vignon, *le Saint Suaire* cit. p.107 n.1.
- 14) Dunod de Charnage, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, Besançon 1750.
- 15) Contre, c. 53r., les dates entre parenthèses sont mes adjonctions.
- 16) *Biographie universelle ancienne et moderne*, Paris 1811-1862, s.v.
- 17) P. Vignon, *le Linceul* cit. p.136 n.2. Vignon suppose cette datation parce que Grappin est mort en 1833, âgé de 97 ans et il a donc pu écrire plus tard. Mais Grappin a seulement ajouté la note après coup, sur le manuscrit déjà existant : il n'est pas l'auteur ni ne dit qu'il était présent aux discussions qui ont mené à la rédaction du manuscrit.
- 18) Berger, *Plan de la théologie par ordre de matières...* précédé de... et de plusieurs morceaux inédits ou peu connus, Besançon 1831.
- 19) L.G. Piano, op. cit., p.94. Note qui répond aussi sommairement aux objections du manuscrit.
- 20) Contre, c.53.
- 21) Contre, cc.74v.-75.
- 22) Pour, c.4 et suiv.
- 23) Pour, c.28 v. Le dernier passage est écrit sur 4 lignes effacées (illisibles) par des traits de plume.
- 24) Cc. 30r-31v.
- 25) Pour, c.33v.
- 26) Pour, c. 38r.
- 27) Les deux autres objections sont : la non mention du suaire et de La Roche dans les *Annales Ecclesiastici du Card. Baronio* et dans *l'histoire des Croisades* de Louis Maimbourg, (Paris 1675).
- 28) Pour. c. 13v.
- 29) Suivent des mots effacés avec un coup de plume, illisibles.
- 30) Ainsi dans le texte.
- 31) Pour, c. 21v. Comme on lira peu après, Dunod nous dit que la mère de Pierre de Luxembourg était de la famille de La Roche.
- 32) P. Vignon, *Le Linceul* cit., p.129 suiv. ; *le Saint Suaire*, cit., p.105 segg.
- 33) P. de Gail, *De Jérusalem à Turin, Histoire religieuse du Linceul du Christ*, Paris 1974. A la p. 193 suiv., il soutient suivant le texte de L. Loye, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, Besançon 1902-1903, que le Linceul était à Besançon avant 1523, et que sa présence aurait décidé le Chapitre à renouveler le mystère de la Résurrection. P. de Gail croit que le suaire de Besançon a été peint en 1515 environ, d'après le Linceul de Chambéry.
- 34) Suit un mot effacé avec un coup de plume, illisible.
- 35) Ajouté en interligne.
- 36) Idem.
- 37) En interligne, sur un mot effacé avec un coup de plume, illisible.
- 38) Cette période entre parenthèses est en note, en marge du texte, signée « D ».
- 39) P. Vignon, *le Saint Suaire*, cit. pp.107-108.
- 40) Op. Cit., p.108.
- 41) Voir Inventario general de manuscritos de la Biblioteca Nacional, Madrid 1953-1988, s.v.
- 42) J'ai étudié la première traduction en italien, *Cronache catalane - del secolo XIII e XIV - una di Raimono Muntaner...* curata da F. Moisè, Firenze, 1884, qui a utilisé les deux éditions de Valence (1558) et Barcelone (1562) ; et aussi R. Muntaner, *la Spedizione dei catalani in Oriente*, Milano (1958).
- 43) D. Raffard de Brienne, *Dictionnaire du Linceul de Turin*, Paris 1997, pp.14-15.
- 44) Pour, 22v. Il se réfère à Othon de La Roche.
- 45) Voir Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, T. XXXII-XXXIII (1ère et 2ème partie), Paris 1897-1904.
- 46) Dunod de Charnage, op. cit., I, p.408.

## Besançon library's manuscript 826

*Besançon library's manuscript 826, which Vignon had already heard about, is made up of two independently written dissertations which have been put together. The first one aims to prove the authenticity of the Besançon shroud, whereas the second aims to demonstrate the contrary.*

*The second dissertation, «against», is the more convincing of the two. It is now attributed to Canon Fleury and thought to date back to the period 1735-1750.*

*The first dissertation, «for», written by an ecclesiastic who remains anonymous, but which is known to date back to between 1701 and 1706, lies behind the story that has Othon de La Roche sending the shroud to his father Ponce. A study of the dissertation's sources in no way confirms this account. The author seems to have misunderstood an earlier scholar, who could be a certain Chifflet.*